

Mission de préfiguration et de lancement du comité de filière dans le cadre de la feuille de route France Numérique Ensemble

La transition numérique, actuellement à l'œuvre, impose de porter des politiques ambitieuses pour que chacun puisse se saisir des opportunités offertes, exercer sa citoyenneté et tisser les liens dont notre société a besoin.

Cinq ans après le lancement de la première stratégie nationale pour un numérique inclusif, l'État, en s'appuyant sur les attentes et préconisations formulées dans le cadre du Conseil National de la Refondation numérique, a souhaité proposer à l'ensemble des partenaires une feuille de route stratégique pour la période 2023-2027, baptisée « France Numérique Ensemble ».

Cette feuille de route décline en plusieurs engagements liés aux quatre axes thématiques suivants : le financement et la gouvernance du secteur, les parcours usagers et l'outillage des professionnels, la formation et la structuration de la filière professionnelle, l'évaluation et le pilotage par la donnée des politiques d'inclusion numérique.

Le troisième axe thématique de cette feuille de route a pour objectif de soutenir les acteurs du secteur de l'inclusion et de la médiation numérique dans leurs travaux de structuration de la filière professionnelle et renforcer l'adéquation des formations aux réalités opérationnelles.

Si la SNNI a permis l'émergence d'une filière professionnelle de la médiation numérique, notamment grâce au déploiement des 4000 postes de Conseillers numériques, les contributions nationales et territoriales dressent néanmoins le constat d'un manque de structuration et de reconnaissance de la filière professionnelle. **Cette reconnaissance passera par une amélioration des conditions tant statutaires que financières, mais également par un travail de définition de ces métiers et d'amélioration de l'offre de formation.**

L'engagement 9 de la feuille de route prévoit de structurer un comité de filière associant l'ensemble des acteurs de la médiation numérique. Lancé début 2023, l'EDEC porté par l'ANCT, la DGEFP et Uniformation a vocation à s'appliquer à l'ensemble des professionnels exerçant des missions de médiation ou d'accompagnement numérique des publics, que cela soit ou non leur cœur de métier. **Ce travail de moyen terme répondant à de nombreuses propositions formulées par les participants du CNR, l'Etat s'engage, via l'ANCT, à structurer un comité de filière permettant d'associer l'écosystème des aidants et des médiateurs numériques pour rendre compte des premiers travaux**, notamment en matière de cartographie métiers-emplois-compétences et d'évolutions des certifications existantes.

Pour lancer ce comité de filière, l'ANCT souhaite s'appuyer sur un prestataire pour l'appuyer dans la préfiguration et la structuration de ce comité.

Ce prestataire aura les missions suivantes :

1) Définition de la gouvernance et organisation de la concertation :



- Définir la gouvernance, les principaux collègues et les membres ainsi que les conditions d'entrée / sortie du comité de filière. Ce comité de filière doit permettre de mobiliser les acteurs tant du secteur public (CNFPT, employeurs publics...) que du secteur privé (employeurs privés, organismes de formation...).
 - Suggérer un président de ce comité de filière
 - Définir le rythme des réunions pour garantir la concertation entre les membres
 - Définir les modalités de partage des éléments produits dans le cadre de ce comité
- 2) **Fixer les principaux objectifs du comité, incluant le partage d'information sur l'EDEC aux membres du comité de filière, mais également les remontées de travaux du comité de filière qui pourront nourrir l'EDEC.**
 - 3) **Définir les thématiques prioritaires qui seront abordés dans ce comité et définir l'organisation des différents groupes de travail.**
 - 4) **Organiser le comité d'installation du comité de filière et les premières réunions.**

Calendrier prévisionnel de la prestation :

- Proposition commerciale attendue pour le **28 juillet**
- Démarrage de la prestation : **fin août 2023**
- Définition de la gouvernance : **novembre 2023**
- Installation du premier comité de filière : **décembre 2023**
- Lancement des différents groupes thématiques : **janvier 2024**

Envoi des propositions à societe.numerique@anct.gouv.fr

